Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Gennevilliers, le 08 octobre 2019

Financement des Activités Sociales et Culturelles des CE :
Un virage bien négocié !

Evolution du cadre règlementaire des ASC : les ordonnances Macron ont modifié le calcul des budgets pour les Activités Sociales et Culturelles. Quels impacts ?

Négociations de la répartition des ASC : objectifs de la CFDT atteints !

Activités Sociales et Culturelles sur Gennevilliers : la bonne gestion du « CE » par la CFDT permet de poursuivre sa politique avec le CSE !

Evolution du cadre réglementaire

Les subventions de l'employeur finançant les Activités Sociales et Culturelles des CE se calculaient jusqu'à présent à partir de la masse salariale de chaque établissement.

Suite aux différentes réorganisations dans le Groupe, chaque établissement avait fini par disposer de son propre taux de subvention par application d'un usage ou d'un accord local.

Le tableau ci-dessous donne la répartition actuelle par établissement :

Année 2018	Brive	Cholet	Gennevilliers	Lambersart	Laval	Vélizy
Effectifs	272	1484	3750	253	262	1285
Taux	1,48%	1,73%	1,83%	1,26%	2,00%	1,35%
Masse salariale	12,0M€	74,3M€	269,3M€	14,7M€	11,7M€	96,9M€
Subvention	177k€	1285k€	4929k€	185k€	234k€	1308k€

Au-delà de l'écart de taux (de 1,26% à 2%), les différences de subvention entre chaque établissement sont amplifiées par les fortes différences de masses salariales dues aux compositions en catégorie professionnelle de chaque établissement.

Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont réformé ce système. Désormais les subventions des Activités Sociales et Culturelles ne sont plus calculées par établissement mais sont définies au niveau de l'entreprise, pour nous SIX GTS France avec ses six établissements (cités ci-dessus).

Cette subvention se calculerait maintenant par un taux global de 1,72% sur la masse salariale de l'entreprise. La somme serait ensuite répartie entre les différents établissements :

- Sans accord au niveau de l'entreprise, la répartition se ferait au prorata de la masse salariale.
- Avec un accord d'entreprise, la répartition peut se faire au prorata de la masse salariale, des effectifs ou d'une combinaison des deux.

La Direction et les Organisations Syndicales Représentatives ont souhaité négocier un accord, sachant que la Direction dès le début des négociations, a indiqué qu'elle ne consacrerait pas un euro de plus que l'existant au financement des CE !

La négociation de répartition :

La mise en place de cette nouvelle règle est liée au passage en CSE (Comité Social et Economique), elle ne s'appliquera qu'à partir de 2020.

La CFDT s'est fixée pour objectif de promouvoir et de défendre une répartition plus équitable entre les établissements tout en veillant à ne pas remettre en cause les activités de chacun des CE.

Une répartition au seul prorata des masses salariales aurait réduit de presque 20% la subvention du CE de Laval, et une répartition au seul prorata des effectifs aurait diminué la subvention du CE de Gennevilliers de plus de 750k€ par an, ces deux solutions ne sont pas compatibles avec nos objectifs.

La CFDT, en responsabilité dans la gestion de tous les CE de SIX GTS France, a préféré porter un accord conçu sur les trois principes suivants : assurer une meilleure redistribution pour les petits sites, compenser intégralement la diminution pour Laval et amortir sur trois ans la diminution de subvention pour Gennevilliers.

Atteindre ces objectifs passait par une augmentation du taux de subvention global ! Et nous avons réussi : passage d'un taux de 1,72% à un taux de 1,80%, ce qui représente un complément pérenne d'environ 600 k€.

Suite aux négociations, les Organisations Syndicales (CFDT, CFE-CGC et CFTC) ont signé vendredi 04 octobre 2019 l'accord des ASC sur Thales SIX GTS France avec les éléments suivants :

- Un taux global société à 1,80%
- la méthode de calcul suivante : 1,80% de la masse salariale pour 50% et un montant moyen société multiplié par l'effectif de l'établissement pour 50% et pour terminer un atterrissage sur 3 ans (80 20 , 65 35 et 50 50)

On peut féliciter la CFE-CGC et la CFTC d'avoir pris à nos côtés une part active à la négociation dans l'intérêt de l'ensemble des salariés qui verront donc les activités du CSE de Gennevilliers se pérenniser et même s'élargir dans un futur proche !

Activités Sociales et Culturelles sur Gennevilliers : une confiance en la CFDT bien méritée !

Avec cet accord mettant en place une plus grande solidarité entre les sites, les salariés en mobilité dans l'entreprise bénéficieront d'activités plus comparables même si chaque CSE conservera sa politique localement.

Sur Gennevilliers, la baisse de subvention en 2020 n'aura aucun impact sur les activités actuelles et à venir : l'utilisation des réserves, issues d'une bonne gestion de la CFDT, le permettra largement et à partir de 2021, l'accord négocié nous ramènera à la situation actuelle.

Il est aisé de constater maintenant tout le danger qu'il y aurait eu à dilapider les réserves à tort et à travers comme certaines organisations syndicales irresponsables le suggéraient avec insistance. Et ce, en toute démagogie, car cela fait tout de même 2 ans que les ordonnances ont été publiées et que chacun savait qu'au passage en CSE, la question de la répartition serait posée et que vos élus devraient y apporter une réponse concrète.

Fidèle à ses valeurs d'équité, de solidarité, la CFDT a su diversifier les Activités proposées, qu'elles soient collectives ou personnalisées, et ce grâce à l'engagement des bénévoles.

La CFDT s'engage à poursuivre une politique d'Activités Sociales et Culturelles solidaires et accessibles à tous pour répondre aux attentes de chacun. Et en bon gestionnaire, la CFDT s'en est donné les moyens…

Aux prochaines élections votez et faites voter CFDT

Site de la section CFDT : https://sectioncfdtgnv.wixsite.com/election

Liste de quelques-uns de vos élus- représentants CFDT

BARBET Patricia	3 304 364	GAMAURY Philippe	3 303 287	LONJOU Pierre	3 304 908	PLU Emmanuel	3 303 981
BOUGAULT Dominique	3 132 989	JAMET Anne	3 302 044	LORENTE Véronique	3 132 223	POLI Christine	3 132 252
CAUDRON Christian	3 303 292	LEFEVRE Eric	787507677	MANZANO Michel	3 304 459	SELINCE Stéphane	3 304 740
DE GOUVELLO Tugdual	3 303 670	LEMOINE Pascal	3 302 689	MIDOL-MONNET Jean-François	3 132 305	STEHLIN Isabelle	3 303 066
GALAN Jérôme	3 132 426	LHOMOY Arnold	3 132 633	PEGA Stéphane	3 133 348	THIBAULT Joel	3 133 589